

AR Prefecture

083-218301000-20190429-DELIB2019_047-DE
Reçu le 07/05/2019



MAIRIE DE
PUGET-VILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-047

Séance du 29 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 avril 2019 à 18 h 30, le conseil municipal de Puget-Ville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine ALTARE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	17
Nombre de conseillers municipaux représentés :	1
Nombre de conseillers municipaux absents :	9
Nombre de votants :	18
Date d'envoi de la convocation :	23 avril 2019
Ordre du jour affiché le :	23 avril 2019

Présents : ALTARE Catherine, FOSSE Didier, ROUX Jean-Pierre, BRISSI Jacqueline, PELLEGRINO Paul, FESTOU Françoise, BOYER Frédéric, MALARD Jean-Marc, FROGER Geneviève, ZAMBOTTI Arlette, ALLHEILLY Pierre, BOURAGBA Nathalie, BONGIORNO Gérard, BRETON Géraldine, HADJAZI Abdelkader, VALOIS Angélique, SFORZA Fabrice.

Absent(s) ayant donné procuration : YVETOT Claire donne procuration à ALLHEYLLY Pierre.

Absent(s) : INGARGIOLA Olivier, OUSAADA Patrick, ALLIONE Vanessa, MISTRAL Fabrice, CHABAUD Aurélien, DELEGLISE Maryse, PERELLI Raymond, TRUC MORELLE Stéphanie, REVEL Eric.

Secrétaire de séance : Pierre ALLHEILLY.

FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FRAT **APPROBATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

VU le Code de Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Sud – Provence Alpes Côte d'Azur au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire ;

CONSIDERANT l'obligation d'approuver l'acte d'engagement du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire ;

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée du projet de réalisation d'un parc de stationnement et d'un aménagement paysager sur les parcelles B849 et B851 sises Hameau du Canadel qu'il convient d'acquérir et pour lesquelles la commune a reçu une offre de vente de la part des propriétaires.

Le hameau du Canadel, à proximité immédiate du centre-ville connaît depuis de nombreuses années une situation complexe quant aux stationnements disponibles trop rares et un nombre d'habitations toujours plus importants.

Définis comme une priorité dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puget-Ville, la création d'un parc de stationnement dans ce quartier est essentielle.

Madame Le Maire expose à l'assemblée que ce projet pourrait faire l'objet d'un cofinancement de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).

Le coût global du projet est évalué à 384 630,00 € HT soit 436 156 € TTC et le plan de financement se décompose comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Terrains	Montant (HT)	Sources de financement	Montant (HT)	%
Acquisition des parcelles	127 000,00 €	Conseil Régional FRAT	192 315,00 €	50
Frais de notaire	6 350,00 €	Autofinancement	192 315,00 €	50
Montant des travaux	225 495,00 €			
Maîtrise d'œuvre	15 785,00 €			
Etudes diverses	10 000,00 €			
Total	384 630,00 €	Total	384 630,00 €	100

Madame le Maire expose qu'il convient également d'approuver un acte d'engagement auprès de la Région.

Par cet acte d'engagement, la commune s'engage à réaliser le projet de création de parc de stationnement sur les parcelles B849 et B851 (l'acquisition et la réalisation faisant l'objet de la demande de subvention) d'une part et qu'elle s'engage également à ne pas revendre les terrains ayant fait l'objet de la subvention régionale pendant un délai de 10 ans à compter du mandatement de la subvention, d'autre part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE

DE SOLLICITER Monsieur le Président du Conseil Régional SUD – Provence Alpes Côte d'Azur pour l'octroi de la subvention la plus large possible, au titre du Fonds régional d'aménagement du territoire 2019 pour le projet de « **réalisation d'un parc de stationnement et d'aménagement paysager au Hameau du Canadel (acquisition et travaux)** » selon le plan de financement énoncé ci-dessus.

AR Prefecture

083-218301000-20190429-DELIB2019_047-DE

Reçu l'acte d'engagement ci-joint, **D'APPROUVER** l'acte d'engagement ci-joint, annexe,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ledit acte d'engagement ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié le :